

! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Pura Tank
Art-Nr: 1.0102.00005.00000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

détergent
Nettoyant pour le réservoir d'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur Yachticon A. Nagel GmbH
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1, D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 3780, Fax +49 40 51 74 37
E-Mail yachticon@yachticon.de
Internet www.yachticon.de

Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80
Fax +49 40 51 74 37
E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence Giftinformationszentrale Berlin
Téléphone +49 (0)30 30686700
-

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Eye Irrit. 2	H319	
--------------	------	--

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Indications complémentaires

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS07

Mot signal

Attention

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Consignes de sécurité

Généralités

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Réaction

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et du savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
5949-29-1	201-069-1	acide citrique monohydraté	> 10	Eye Irrit. 2, H319
68439-50-9		Alcohols, C12-14, ethoxylated, 7-14 EO	< 1	Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Acute 1, H400 / Acute Tox. 4, H302
7664-38-2	231-633-2	acide phosphorique	< 5	Skin Corr. 1B, H314 / Metal Corr. 1, H290 / * / **

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
5949-29-1	acide citrique monohydraté	01-2119457026-42-XXXX
7664-38-2	acide phosphorique	01-2119485924-24-XXXX

Remarques complémentaires

Les seuils spécifiques aux substances ont été pris en considération pour la classification du produit.

* Substance pour laquelle un seuil commun s'applique à l'exposition sur le lieu de travail.

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII

moins de 5 % agents de surface non ioniques

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.
En cas de douleurs, consulter un médecin.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
Enlever les lentilles de contact.
En cas d'irritation consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
mousse stable aux alcools
moyen d'extinction sèche
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.
Oxyde de carbone (CO)
Oxydes de phosphore (ex. Pentoxyde de phosphore)
Dioxyde de carbone
Le produit lui-même ne brûle pas.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).
Porter une combinaison de protection.

Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de déversement accidentel dans des terrain, eaux ou égouts, prévenir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Diluer avec beaucoup d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, liant universel, Kieselguhr).
Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger du rayonnement direct du soleil.
Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.
Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Classe de 12
stockage (RFA)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2004/37/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
7664-38-2	acide phosphorique	8 heures	1		
		Court terme	2		

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
7664-38-2	acide phosphorique	2,92 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (local)	

DNEL Consommateur

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
7664-38-2	acide phosphorique	0,73	DNEL long terme par inhalation (local)	

PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
5949-29-1	acide citrique monohydraté	3,46 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
		34,6 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		33,1 mg/kg dw	PNEC station d'épuration (STP)	
		440 mg/l	PNEC eaux, eau douce	

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit
masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Nitril, 0,4 mm, 60 min, 480 min. par exemple "Camatril Profi" (KCL GmbH, email: Vertrieb@kcl.de)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Protection des yeux

lunettes de protection

Autres mesures de protection

vêtement de protection léger

Dispositifs techniques appropriés de commande

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect liquide	Couleur incolore	Odeur pratiquement inodore
--------------------------	----------------------------	--------------------------------------

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	ca. 1 - 2	20 °C			Déterminé à l'état non dilué. Le produit n'a pas de réserve acide/ capacité tampon et est facile à neutraliser.
Température d'ébullition/plage d'ébullition	non déterminé				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair					non applicable
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation					Le produit n'est pas autoinflammable.
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Densité relative	non déterminé				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau		20 °C			miscible en toutes proportions
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Propriétés explosives

Le produit n'est pas explosif.

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

Produit stable sous conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

Réagit avec les lessives alcalines.

10.4. Conditions à éviter

Gel

Éviter la chaleur et la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

alcalies (bases)

agent oxydant, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxyde de carbone
dioxyde de carbone
oxydes phosphoriques (p.ex. P205)

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 5400 mg/kg	souris	OCDE 401	Données se rapportant au composant principal
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 2000 mg/kg	rat		Données se rapportant au composant principal
Irritation de la peau	Faiblement irritant - marquage non obligatoire.			
Irritation des yeux	Irritant.			
Sensibilisation de la peau	Pas d'effet sensibilisant connu.			
Sensibilisation des voies respiratoires	Pas d'effet sensibilisant connu.			

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène				Aucune preuve de génotoxicité.
Tératogène				Aucune preuve de toxicité pour la reproduction.
Cancérigène				Aucune preuve d'effets cancérogènes possibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Aucun effet connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Aucun effet connu.

Danger par aspiration

Pas de classification quant à sa toxicité à l'aspiration.

Remarques générales

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 > 440 mg/l (48 h)	Leuciscus idus	OCDE 203	Données se rapportant au composant principal
Daphnie	CE 50 1535 mg/l (24 h)	Daphnia magna	OCDE 202	Données se rapportant au composant principal
Algues	CE 50 > 425 mg/l (168 h)	Scenedesmus quadricauda		Données se rapportant au composant principal

12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Biodégradabilité				Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Comportement dans les stations d'épuration

La produit est un acide. Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives au produit

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Les emballages entièrement vidés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé
eau

Remarques générales

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 1 selon AwSV
produit polluant faiblement l'eau

Ordonnance relative aux incidents Störfallverordnung, Anhang II (RFA): non cité.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les conseils relatifs à la formation

Voir fiche technique pour plus d'informations.

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 2.0

Source des principales informations

Fiche technique du fournisseur.

European Chemicals Agency (ECHA)

Texte intégral concernant des avertissements de sécurité dans section 3.

Office fédéral de l'environnement Allemagne (catégorie de danger pour l'eau)

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.